

Petite Enfance

REF : DPE2016005

Signataire : SA/CD/AR/EVB/ML

Séance du Conseil Municipal du 18/02/2016

RAPPORTEUR : Leïla TLILI - Sofienne KARROUMI

OBJET : Paiement par carte bancaire via internet pour la facturation des services de la petite enfance et de l'enseignement de la ville d'Aubervilliers.

EXPOSE :

La commune d'Aubervilliers rend à la population un grand nombre de services et de prestations dont certaines en contrepartie d'un paiement pour les Etablissements d'Accueil du Jeune Enfant rattachés à la Direction de la Petite Enfance et pour le service Enseignement : cantines scolaires et centres de loisirs maternels.

Dans le cadre de la modernisation des moyens de paiement et d'encaissement, de plus en plus de collectivités proposent à leurs usagers la possibilité de payer par carte bancaire via Internet. La commune souhaite, à travers ce mode de paiement, faciliter à ses usagers les règlements qu'ils doivent effectuer à la Mairie.

Ce mode de paiement sera mis en place pour les régies de recette de la petite enfance et de l'enseignement qui représentent les plus grosses régies de recette informatisées de la Ville.

L'objectif général est d'offrir aux usagers un moyen supplémentaire de régler différents services proposés par la ville mais cette dématérialisation aura aussi des incidences sur le travail des services avec :

- Une diminution du nombre de chèques à encaisser
- Une diminution potentielle des impayés
- Des délais de paiement raccourcis
- Des prestations payées à partir d'un environnement totalement sécurisé

La mise en place de ce service nécessite l'intervention d'un prestataire bancaire spécialisé dans le paiement par Internet.

La société Teamnet, dont le logiciel gère déjà la facturation et le règlement des services de la petite enfance et de l'enseignement, propose un système permettant le paiement en ligne et qui se compose des éléments suivants :

- Portail famille pour le paiement, donnant accès aux usagers aux factures et aux règlements déjà effectués, permettant de faire du prépaiement, et permettant de lancer le paiement sur tout ou partie des factures dues. Ce portail sera hébergé par la Mairie,
- Lien avec la plateforme de paiement pour provoquer le paiement auprès du tiers de paiement et récupérer les informations de paiement,

- Lien avec l'application de facturation pour effectuer la mise à jour des factures à payer.

Pour les usagers, cela facilitera leurs démarches administratives et ils pourront donc payer en ligne leurs factures. Le guichet unique sera utilisable 7j/7 et 24h/24, un e-mail de confirmation de paiement sera systématiquement envoyé à l'internaute.

Il est proposé au conseil municipal, de

1/ Autoriser la mise en place du paiement par carte bancaire via Internet des services de la Petite Enfance et de l'Enseignement.

2/ Signer tous les documents afférents au dossier et effectuer l'ensemble des opérations y afférents

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS**

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 18 FEVRIER 2016

Nombre de Membres composant :
Le Conseil Municipal :49

En exercice :..... 49

Présents :..... 29

L'AN DEUX MILLE SEIZE, le 18 Février, le conseil municipal d'Aubervilliers, convoqué le 09 février, s'est réuni en Mairie à 19 H sous la présidence de Meriem DERKAOUI, Maire d'Aubervilliers.

PRESENTS :

MM. DAGUET Anthony, KARMAN Jean-Jacques, Mmes VALLY Sophie, CHERET Magali, M. KAMALA Kilani, Mme GRARE Laurence, MM KARROUMI Sofienne, CHOUDER Fethi, Mmes PEJOUX Claudine, NEDELEC Sozig, MERCADER Y PUIG Maria, M. RUER Marc. Adjoints au Maire,

MM. CECCOTTI-RICCI Roland, BEAUDET Pascal, PLEE Eric, Mme DUCATTEAU Sylvie, M. WOHLGROTH Antoine, **Mme LE MOINE Sandrine**, **M. KADDOURI Nouredine**, Mmes REDOUANE Wassila, FAGARD Alice, MM. HAFIDI Abderrahim, LOGRE Benoît, Mme LENOURY Nadia, MM. BIDAL Damien, Rachid ZAIRI, VANNIER Jean-Yves, GARNIER Daniel Conseillers Municipaux et *Conseillers Municipaux délégués,

POUVOIRS :

M. MONINO Jean-François	Représenté par :	M. DAGUET Anthony
M. BENKHELOUF Boualem	Représenté par :	M. CECCOTTI-RICCI Roland
Mme MARINO Danièle	Représentée par :	M. KARMAN Jean-Jacques
Mme KOUAME Akoua Marie	Représentée par :	M. CHOUDER Fethi
M. CHIBAH Salah	Représenté par :	Mme LE MOINE Sandrine
M. TLILI Mohamed Fathi	Représenté par :	M. RUER Marc
M. LE HYARIC Patrick ,	Représenté par :	Mme CHERET Magali,
Mme MBONDO Thérèse	Représentée par :	Mme MERCADER Y PUIG Maria
M. ROZENBERG Silvère	Représenté par :	Mme NEDELEC Sozig
Mme SIGNATE Rouguy	Représentée par :	Mme REDOUANE Wassila
M. SANON Guillaume	Représenté par :	M. KAMALA Kilani
Mme RABAH Hana	Représentée par :	M. KARROUMI Sofienne
M. SALVATOR Jacques	Représenté par :	M. GARNIER Daniel
Mme YONNET Evelyne	Représentée par :	M. LOGRE Benoit
M. AIT-BOUALI Omar	Représenté par :	M. Jean-Yves VANNIER
M. RACHEDI Hakim	Représenté par :	M. HAFIDI Abderrahim
Mme ALVES Presilya	Représentée par :	M. ZAIRI Rachid
Mme LENZI Ling	Représentée par :	M. BIDAL Damien

Absents : Mmes TLILI Leïla, MILLA Josiane,

Secrétaire de séance : M. WOHLGROTH Antoine

Direction Générale des Politiques de l'Enfance de l'Education de la Jeunesse et des Sports / Direction de la Petite Enfance

Petite Enfance

REF : DPE2016005

Signataire : SA/CD/AR/EVB/ML

OBJET : Paiement par carte bancaire via internet pour la facturation des services de la petite enfance et de l'enseignement de la ville d'Aubervilliers.

LE CONSEIL,

Après avoir entendu l'exposé de la Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant que la commune d'Aubervilliers rend à la population un grand nombre de services et de prestations dont certaines en contrepartie d'un paiement pour les Etablissements d'Accueil du Jeune Enfant rattachés à la Direction de la Petite Enfance et pour le service Enseignement: cantines scolaires et centres de loisirs maternels,

Considérant que dans le cadre de la modernisation des moyens de paiement et d'encaissement, la Commune souhaite proposer à ses usagers la possibilité de payer par carte bancaire, en ligne par internet,

Considérant les conditions favorables à la fois pour la collectivité et pour les usagers liées à la mise en place de ce nouveau mode de paiement,

A l'unanimité.

DELIBERE :

DECIDE de la mise en place du paiement par carte bancaire via internet pour les services de la Petite Enfance et de l'Enseignement.

Pour le Maire



L'adjointe Maria MERCADER Y PUIG

Reçu en préfecture le : 19/02/2016

Publié le : 19/02/2016

Certifié exécutoire le : 19/02/2016



Pour le Maire

L'adjointe Maria MERCADER Y PUIG